

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 7 SEPTEMBRE 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, MARDI 7 SEPTEMBRE À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	<b>Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, M. Dominique COLIN, Mme Sandrine DEMAYA, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, Mme Linda EL KRIMI, M. Miguel FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI, M. Pascal JOUSSE, Julie STÉPHAN</b>
<b><u>Absents excusés</u></b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER, Mme Lydia DESBOIS</b>
<b><u>Absent non excusé</u></b>	
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<b>M. Fabien LECERF</b>

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 6 juillet 2021
- Désignation du secrétaire de séance

**Ordre du jour**

1. [Présentation du projet d'Engie](#)
2. [Versement d'un capital décès](#)
3. [Comptes rendus des commissions communales](#)
4. [Comptes rendus des commissions communautaires](#)
5. [Questions diverses](#)

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2021**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 6 juillet 2021 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## 1. Présentation du projet d'Engie

Engie envisage de réaliser une centrale photovoltaïque sur Voivres-Lès-Le-Mans sur un terrain privé. Il s'agit d'un projet identique à celui créé à Fillé sur Sarthe. Certains élus sont donc allés le visiter. Les responsables d'Engie viendront présenter le projet et répondre à toutes les questions lors de la prochaine réunion de Conseil qui aura lieu le 5 octobre.

## 2. Versement d'un capital décès

### Délibération DE01-07092021

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu les articles D712-19, D712-20, D 712-23-1 et D 712-24 du Code de la Sécurité Sociale,  
Vu le décret n°60-58 du 11 janvier 1960,  
Vu l'article 119 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu le décret n°2015-1399 du 3 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits des fonctionnaires,  
Vu les nouvelles dispositions législatives et réglementaires issues de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014, dite loi Eckert, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
Vu le décret n°2015-1399 du 3 novembre 2015,  
Vu le décret n°2009-1425 du 20 novembre 2009,

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, lorsqu'un fonctionnaire décède avant l'âge légal de départ à la retraite quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui employait cet agent doit verser un capital décès aux ayants-droits (conjoint et enfants de moins de 21 ans). Le capital décès est par conséquent une prestation obligatoire à la charge de la collectivité.

Martine COUET rappelle au Conseil municipal que Monsieur Denis JOUIE, agent titulaire CNRACL est décédé le 9 décembre 2020 et qu'il a un enfant de moins de 21 ans. Par conséquent, il est nécessaire de procéder au versement du capital décès à son ayant-droit qui est :

Son fils Kylian JOUIE né le 20 janvier 2002.

Le montant du capital décès est de 13 888 euros.

**Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.**

### 3. Comptes-rendus des commissions communales

#### Commission manifestations :

Rapporteur Fabien LECERF :

##### • 1/Ciné'Ambul :

La commission propose 4 dates, le Vendredi 10 Septembre, le Samedi 16 Octobre, le Mardi 23 Novembre et le Mardi 21 Décembre 2021 à 20h30. Suite à une demande de location de salle après la commission manifestation, nous avons décalé la séance d'Octobre au Mercredi 27 Octobre 2021.

Toutes les séances sont normalement programmées à 20h30 sauf exception.

- Le tarif tout public est de 4.50 € par personne.
- Cartes fidélité 10 places achetées la 11<sup>ème</sup> offerte.
- 3.50 € pour un groupe périscolaire sans carte de fidélité et les accompagnants ne paient pas leurs places.

Suite aux propositions de Ciné'Ambul et après avoir contacté les membres de la commission, le premier film retenu sera « PRÉSIDENTS ».

##### • 2/ Projet de jumelage :

Suite à la rencontre que nous avons eu avec la mairie de la Flèche et le Comité de jumelage, les membres présents lors de cette rencontre ont relayé les points abordés :

- Se jumeler avec (une) des communes similaires à la nôtre. (Habitants, école, superficie, entreprises, etc.)
- Faire attention à la distance du pays de jumelage.
- Demander une adhésion.
- Le comité de jumelage est déclaré en Préfecture avec un numéro associatif.
- Il faudra contacter le CEMEA pour avoir des renseignements complémentaires.
- Lors de la commission, le premier pays retenu est L'Espagne, puis le Portugal en seconde position.

##### • 3/ Journée Citoyenne et appel à projet via le CPIE

- Nous allons rencontrer début septembre une équipe du CPIE afin de travailler à l'organisation une action sur la commune.
- Cette journée pourrait être axée sur l'environnement, l'écologie, journée citoyenne etc... puis pourrait se terminer par un buffet campagnard en musique

##### • 4/ Noël 2021.

- L'arrivée du Père Noël en partenariat mairie/APE est prévue le 17/12/2021.
- Nous allons nous rapprocher de l'APE pour préparer cette belle journée.

#### • 5/ Projet pour les aînés

- La commission propose d'offrir un cadeau aux aînés qui viennent régulièrement au repas du 8 mai compte tenu des années 2020 et 2021 n'ont pas connu le traditionnel 8 Mai. Un spectacle semblerait être apprécié.
- Le premier point est de lister les personnes concernées par ce projet afin de fixer un budget.

#### Commission communication :

Rapporteur Sylvie LE DRÉAU :

La distribution de la lettre d'informations « Le Voivrais » édition de septembre aura lieu à partir de jeudi 9 septembre. La Commission travaille maintenant sur le livret d'accueil de la commune ainsi que sur la préparation du bulletin communal de fin d'année.

### **4. Comptes-rendus des commissions communautaires ou autres**

#### Réunion inter compétences Culture-Enseignement-Sport-Tourisme / Éducation / Économie-Emploi du 30 août.

Rapporteur Julie STÉPHAN :

Le but de cette réunion était de détailler le rôle des Commissions communautaires afin de rendre possible des échanges et des synergies entre ces différents pôles. Il est envisager l'interaction entre la culture, la jeunesse, l'économie et l'emploi.

Des projets émergent à travers des expositions, des ateliers et des programmes intergénérationnels et participatifs. Il s'agit aussi de créer des vases communicants avec le projet de territoire.

Des pôles Culture Tourisme / école de musique / île MoulinSart / Musée de la faïence et de la céramique / Les Esquisses, ateliers des créateurs / Spectacles vivants proposent de nombreuses animations au cours de l'année dans cet objectif.

Des groupes de travail petite enfance, enfance, jeunesse et famille / culture travaillent sur l'expression corporelle et orale, les arts visuels et les arts du son. Pour le public adolescent, il est important de proposer ou de co-construire les projets avec les jeunes.

Autour de la compétence économie et emploi / culture, la mise en place d'expositions temporaires au sein d'entreprises est privilégiée et l'intervention d'un photographe pour valoriser les métiers et les employés est également envisagée. Des actions avec les Missions Locales (16-25 ans) et Service Emploi (plus de 25 ans) en faveur de l'insertion professionnelle sont évoquées. La communication, l'expression et la confiance en soi sont privilégiées. Le but est de mettre à l'aise les demandeurs d'emploi (travail avec l'association « La cravate solidaire »). Des ateliers et des job-dating ont lieu régulièrement au sein de la Communauté de communes. Le constat est que l'offre de travail repart nettement dans certains secteurs mais qu'il n'y a pas assez de candidats.

Les actions 2021-2022 sont :

Pour la Petite Enfance :

- Formation Enfance et Musique pour les personnels de la petite enfance et de l'école de musique
- Poursuite des interventions d'Eveil Musical
- Septembre 2022 : exposition dédiée à la Petite Enfance au Centre d'art

#### Pour l'Enfance :

- Poursuites des interventions en arts visuels, décoratifs et du son en milieu scolaire
- Poursuites des interventions en visuels en ALSH
- Dispositif Orchestre à l'école 2021 -2023 à l'école primaire de Malicorne-sur-Sarthe

#### Pour la Jeunesse :

- Possibilité d'intervention musicales ponctuelles dans les Points Jeunes
- Possibilités d'activités sur l'île MoulinSart (parcours d'orientation...)

#### Pour l'Emploi :

- Projet interdisciplinaire 2021-2022 musique-arts décoratifs-arts visuels autour de l'autoportrait revisité afin de valoriser les personnes et la confiance en soi
- Poursuite des ateliers de création au Musée et au Centre d'art (transport des demandeurs d'emploi)

#### Pour l'économie :

- expositions ponctuelles d'œuvres dans les entreprises

## 5. Questions diverses

**École et rentrée scolaire :** Il y a 145 élèves actuellement et 2 élèves en plus à partir d'octobre. Une nouvelle aire de jeux pour les enfants a été installée sur la cour et le parking a été coloré. De nouvelles personnes encadrantes sont arrivées. Au niveau des enseignants, il s'agit de Ludivine BRAULT et Amanda BRIQUET. Au niveau du personnel communal, Isabelle GOUGET et Naomy BELLANGER ont pris leurs fonctions que ce soit à la restauration scolaire, périscolaire ou aux fonctions d'Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles.

De plus, la mairie, Sophie VIAUD directrice de l'école et le Valanou pour la Cdc ont signé une convention d'apprentissage en CAP petite enfance pour Karla BESNIER de Voivres qui interviendra dans les classes, au périscolaire et à la cantine.

M.FIMIEZ intervient pour dire que le personnel ne porte pas toujours les Equipements de Protection Individuelle au restaurant scolaire. Martine COUET lui répond que le personnel a reçu les consignes sur l'obligation de porter les EPI et que lorsqu'elle va à la cantine le personnel est équipé. Chacun est équipé par la mairie. Le message sera retransmis au personnel.

**Aménagement du bourg :** Pour la sécurité des usagers, deux candélabres vont être posés en plus (12 au lieu de 10) 7 rue de la mairie et 5 rue de Louplande pour un montant supplémentaire de 4 800,00 euros TTC. Achat effectué chez CITEOS.

EIFFAGE informe d'une rupture de stock de pavés pour la ruelle du Bourg chez leur fournisseur. L'entreprise a trouvé une société qui pourra fournir les pavés avec une plus-value de 20 000 euros entièrement prise en charge par EIFFAGE.

**Réaménagement de la gare :** Les travaux étant terminés, l'achat de l'équipement du logement d'urgence et de l'espace de travail partagé est en cours.

**Trafic :** Le prêt du minibus pour l'association de foot est accordé pour le 18 septembre, le 9 octobre et le 27 novembre prochain pour les déplacements des joueurs u15 en championnat régional. Le véhicule sert également régulièrement pour Réso'Ap. Miguel FIMIEZ interpelle sur la nécessité de faire une chartre pour le prêt du véhicule car on ne peut pas prêter le véhicule à tout le monde. Martine COUET répond que la solidarité et l'entraide dans l'intérêt communal ne doit pas être rigide. Le véhicule est prêté avec le plein, rendu avec le plein et assuré dans le cadre des déplacements avec multiconducteurs. Un constat de la carrosserie et de l'état général est fait par le biais de photos au départ et au retour.

**Boulangerie et épicerie multiservices :** Les études pour l'aménagement de la boulangerie et de l'épicerie avancent. Les travaux devraient commencer en mars 2022.

**Cours de Zumba :** une demande a été reçue pour des cours de zumba.

**Problème au lieudit « Le Grouas » :** un camion a arraché un poteau téléphonique et coupé le fil pour la fibre. Le problème est en cours de résolution.

**Travaux dans le bourg :** Miguel FIMIEZ intervient pour dire que la sécurité au niveau des travaux d'aménagement du bourg n'est pas bien assurée côté école car les enfants peuvent circuler près des engins de chantier. Fabien LECERF, Sylvie LE DRÉAU et Sandrine DEMAYA lui répondent que les piétons ne sont pas autorisés sur le chantier.

Martine COUET précise qu'un coordinateur de Sécurité et Protection de la Santé (SPS Pierre) a été désigné avant le démarrage des travaux pour assurer et faire respecter les règles de sécurité.

Afin de faciliter les déplacements en vélo des enfants qui utilisent les bus scolaires, il sera posé des supports vélos au niveau de l'arrêt de bus du Four à Chanvre côté Pignonnrière.

**La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mardi 5 octobre 2021.**

**La séance est levée à 21h55.**

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 7 septembre 2021 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>Mme Linda EL KRIMI</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>
	Absente excusée		

<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>	<b>M. Fabien LECERF</b>
<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>	<b>Mme Julie STEPHAN</b>	
	Absent excusé		